

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Règlement de l’Appel à projet****s** pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg |

Date limite de réception des projets :

**Vendredi 14 avril 2023 – 12 heures**

Table des matières

[Table des matières 2](#_Toc126325992)

[Préambule 3](#_Toc126325993)

[I. Objet de l’Appel à projets 4](#_Toc126325994)

[II. Descriptif des activités concernées 4](#_Toc126325995)

[III. Finalités de l’appel à projets 5](#_Toc126325996)

[IV.Durée du conventionnement 6](#_Toc126325997)

[V. Modalités de contractualisation et de financement 6](#_Toc126325998)

[VI. Conditions d’éligibilité 7](#_Toc126325999)

[VII. Modalités de réponse et contenu du dossier 7](#_Toc126326000)

[VIII. Critères de sélection des dossiers 9](#_Toc126326001)

# Préambule

À l’échelle nationale le réemploi dans le domaine du numérique représente moins de 5% des biens émis sur le marché alors que les ventes des biens numériques neufs sont croissantes. En offrant une nouvelle vie à un produit, dont le propriétaire souhaite se défaire, son réemploi prolonge sa durée d’utilisation et retarde l’apparition de déchet tout en limitant la consommation de ressources.

L’Eurométropole de Strasbourg a mis en place des actions sur la collecte de ses propres équipements numériques depuis 2012. Plus de 15 000 équipements ont ainsi pu faire l’objet de réemploi/recyclage soit environ 2 500 équipements par année. Forte du succès de cette expérimentation, la collectivité souhaite désormais accroître le nombre d’équipements informatiques et téléphoniques en réemploi sur son territoire.

Dans ce cadre, l’Eurométropole de Strasbourg lance un appel à projets visant à étendre sur l’ensemble de son territoire soit 33 communes, le réemploi et la valorisation des équipements informatiques et téléphoniques principalement à usage professionnel au second semestre 2023.

Cet appel à projets fait suite à une expérimentation positive portant sur des projets de réemploi (Textiles, Linge de maison et Chaussures) constituant des Services d’Intérêt Économique Général (SIEG).

L’Eurométropole de Strasbourg souhaite accompagner l’amplification du réemploi des équipements informatiques et téléphoniques. Le réemploi et le recyclage de ce type de matériel est identifié comme une solution déterminante en faveur des solidarités numériques et de la gestion des équipements informatiques et téléphoniques avec un potentiel de création d’emplois pour le territoire.

Cette action s’inscrit dans la stratégie du numérique responsable de la collectivité et dans le cadre du Pacte pour une économie locale durable.

Le SIEG désigne des activités économiques remplissant des missions d’intérêt général qui ne seraient pas exécutées par le marché (ou dans des conditions différentes) en l’absence d’une intervention publique. Les services réalisés sont soumis à ce titre à des obligations de service public (OSP) dans l’intérêt général.

Ce projet s’inscrit notamment dans le cadre de la loi REEN du 15 novembre 2021 et de son décret d’application 2022-1413 du 7 novembre 2022.

Cet appel à projets concerne les équipements informatiques et téléphoniques.

Par équipements informatiques et téléphoniques on entend :

* Les PC fixes et portables et leurs périphériques
* Les téléphones fixes et portables
* Les tablettes
* Les imprimantes
* Et autres équipements bureautiques, ex : traceur, photocopieur, …

Le projet portera à la fois sur des biens opérationnels et des biens hors d’usage, notamment issus du patrimoine de l’Eurométropole de Strasbourg, des communes membres volontaires et autres organismes, ayant rejoint le dispositif pendant la durée du conventionnement.

## Objet de l’Appel à projets

L’objet du présent appel à projets est d’encourager et de soutenir les initiatives relatives au réemploi et au recyclage des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire de la collectivité.

Ces initiatives interviennent en complément des obligations imposées aux entreprises en vertu de la responsabilité élargie des producteurs (relevant des Eco –organismes).

## Descriptif des activités concernées

Le-la bénéficiaire doit proposer un projet en matière de réemploi et recyclage des équipements informatiques et téléphoniques dans le respect des finalités décrits à l’article III.

Il est attendu des candidats qu’ils contribuent à la seconde vie des équipements informatiques et téléphoniques afin d’offrir une gamme d’équipements à petits prix pour tous les publics sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg notamment les personnes en fragilité numérique. Une attention particulière sera portée sur les emplois locaux s’adressant à des personnes éloignées de l’emploi.

Cette activité doit être essentiellement assurée localement. L’Eurométropole de Strasbourg confiera le matériel dont elle n’a plus l’usage soit environ 2 500 équipements par an. Les communes volontaires de l’Eurométropole de Strasbourg participeront à ce dispositif en faveur du réemploi et recyclage des équipements informatiques et téléphoniques (Cf tableau en annexe). À ce titre des conventions de cession avec les différentes communes donatrices feront l’objet de contractualisation avec le ou les candidats retenus.

Le projet présenté devra comprendre un volet administratif et un descriptif des **activités de collecte et réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur l’Eurométropole de Strasbourg (cf. article VII)**

## Finalités de l’appel à projets

Les projets devront s’inscrire dans les finalités énoncées ci-après pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques, lesquelles sont réparties selon trois thèmes :

**Volet Informatique**

1. **Proposer des équipements informatiques et téléphoniques reconditionnés permettant** un usage bureautique et disposant d’une connexion facilitant la navigation web.
2. **Proposer à la revente des équipements opérationnels** avec garantie, dotés de logiciels bureautiques relevant notamment de logiciels libres
3. **Proposer un accompagnement et ou une orientation** vers une structure dispensant des actions de médiation numérique et/ou des formations sur la bonne prise en main des équipements pour les publics rencontrant des difficultés.

Lien vers la cartographie des lieux de médiation numérique sur le portail open data : <https://data.strasbourg.eu/pages/lieux_mediation_numerique/>

**Volet environnemental**

1. - **Favoriser l’allongement de la durée de vie des équipements** en leur trouvant un-e nouve-au-elle propriétaire, et en assurant un taux de réemploi significatif.

**Volet social et partenarial**

1. **Développer une politique sociale en faveur des personnes en situation d’exclusion** : contribuer à la remise en activité ou en emploi de publics en précarité rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle et relevant de conventions avec l’État ou autres institutions.
2. **Soutenir des actions de solidarité numérique et agir contre l’illectronisme** à l’échelle du territoire, au travers **des cessions à des conditions solidaires** des équipements informatiques et téléphoniques.

## Durée du conventionnement

Le présent appel à projets donnera lieu à la conclusion d’une convention conclue pour une durée de 5 années à compter de sa notification.

## Modalités de contractualisation et de financement

Une **convention** précisera les obligations respectives des opérateur-rice-s retenu-e-s et de l’Eurométropole de Strasbourg **pour la mise en œuvre du SIEG portant sur le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques.**

Elle intègrera les paramètres de calcul qui seront élaborés sur la base de la grille financière jointe au présent règlement (document en annexe).

En matière financière, **pourra être mise en œuvre si besoin une compensation annuelle couvrant les coûts induits par la mise en œuvre des objectifs contractualisés avec le ou les opérateur(s) retenu(s) (ou « obligations de service public »).** Ce montant sera revu annuellement, **sur la base des charges réelles liées à l’activité qualifiée de SIEG, ceci afin d’éviter toute forme de surcompensation**. Cette compensation sera calculée à l’issue d’un examen des demandes financières des candidats, après analyse des autres ressources perçues notamment des Eco-organismes.

Le respect de ces éléments s'impose dès la candidature.

La convention signée entre la collectivité et l’opérateur-rice fera l’objet d’avenants annuels précisant les montants annuels de compensations pour obligations de service public.

Le cadre financier de l’appel à projets est joint en annexe, il présente :

* La structuration du cadre financier (principes, obligations, sanctions)
* La mise en œuvre opérationnelle de la compensation (détermination du montant, comptabilisation des tonnes réemployées ou de l’unité d’œuvre choisie, modalités de versement de la compensation, contrôle…),
* Une notice explicative de la grille financière de l’appel à projets.

## Conditions d’éligibilité

|  |
| --- |
| **Avant de remplir le questionnaire, vérifiez votre éligibilité :** |

* Vous êtes référencé par un Eco-organisme EEE ou équivalent de type ORDI3.E et/ou avez engagé une démarche de référencement (produire un justificatif)
* Vous avez une activité de reconditionneur~~s~~ d’équipements informatiques et téléphoniques et disposez du savoir-faire métier propre aux reconditionneurs : processus permettant le recyclage et la valorisation de matériels au travers de logiques de tri et de démantèlement en priorisant le réemploi. Les matériels informatiques et téléphoniques qui ne pourront pas être réemployés devront être recyclés.
* Vous avez un établissement implanté sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg ou vous vous engagez si retenu à vous implanter sur le territoire.
* Vous disposez de capacités financières saines au titre du bilan et des comptes de résultats.

## Modalités de réponse et contenu du dossier

**Présentation du dossier de réponse à l’appel à projets**

Le dossier complet comprend :

* Le règlement de l’appel à projets et ses annexes :
* Le document administratif de présentation du candidat
* La grille de présentation de la demande de financement
* Le cadre financier de l’appel à projets

**Contenu du dossier de réponse à remettre**

Les opérateur-rice-s devront remettre un dossier composé obligatoirement des pièces suivantes :

1. Le mémoire de présentation du projet (30 pages maximum)
2. La grille de présentation de la demande de financement complétée, paraphée et signée.
3. Le document administratif de présentation complété.

**Le mémoire de présentation du projet** devra permettre à l’Eurométropole de Strasbourg d’appréhender l’activité du candidat et l’articulation de son projet avec le respect des finalités et objectifs de l’appel à projet. Le mémoire devra donc à minima décrire les éléments suivants :

* **La présentation de l’opérateur-rice et de ses références similaires,**
* **Les modalités de fonctionnement du service qu’il propose :**
* Détailler les moyens humains et matériels affectés au projet : véhicules et contenants utilisés pour la collecte, autres équipements de type pesage…
* Expliquer comment le projet du candidat s’inscrit dans les finalités énoncées à l’article III (une page maximum par finalité)
* Décrire le mode opérationnel qui sera mis en œuvre : délai de prise en charge des matériels, planification, logistique, stockage, suivi des biens, effacement des données.
* Décrire les catégories de biens numériques que votre organisme souhaite traiter (ex : tout type de bien, exclusivement des téléphones) et mentionner les biens exclus.
* Préciser les capacités de traitement en termes de volumétrie et de fréquence de collecte.
* Proposer des indicateurs de suivi sociaux et environnementaux permettant de connaître l’effet des dons sur le territoire
* **La politique du personnel (organisation, dimensionnement et qualification des agent-e-s)**

**Modalités de dépôt**

Chaque document de réponse sera entièrement rédigé en langue française.

La date limite de dépôt de dossier de candidature est fixée au : **Vendredi 14 avril 2023 .**

Les dossiers sont à adresser par voie électronique à l’adresse suivante : [martine.schmider@strasbourg.eu](mailto:martine.schmider@strasbourg.eu) en mettant en copie M Franck BARBI [franck.barbi@strasbourg.eu](mailto:franck.barbi@strasbourg.eu)

Pour toute demande complémentaire, merci de bien vouloir poser vos questions auprès de  : SCHMIDER Martine :  [martine.schmider@strasbourg.eu](mailto:martine.schmider@strasbourg.eu)

en mettant également en copie M Franck BARBI : [franck.barbi@strasbourg.eu](mailto:franck.barbi@strasbourg.eu)

## Critères de sélection des dossiers

L’Eurométropole de Strasbourg veillera lors de l'instruction des candidatures, à :

* **La capacité de l’opérateur-rice à s’inscrire dans les finalités de l’appel à projets,**
* **L’adéquation du projet au regard des activités de l’opérateur-trice,**
* **L’expérience du candidat sur des missions similaires,**
* **La santé financière de l’établissement,**
* **Les montants de compensation proposés.**

L’Eurométropole de Strasbourg organisera des rencontres techniques avec les opérateurs potentiels (audition et négociations). Il est prévu un maximum de deux rencontres par candidat.

L’Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit de retenir un ou plusieurs opérateurs ayant déposé une candidature pertinente dans la limite maximum de 4 pour intervenir sur l’ensemble de la géographie des 33 communes.